

La feuille de route de la France pour les énergies marines sera clarifiée d'ici la fin de l'année

Le gouvernement a tranché concernant sa politique énergétique. Il ne passera pas par une loi mais par la voie réglementaire en s'appuyant sur la stratégie française pour l'énergie et le climat débattue en 2023. Un signal favorable pour l'éolien en mer moins, pour l'hydrolien.



La stratégie française pour l'énergie et le climat a entériné l'objectif de 18 GW d'éolien en mer en service en 2035. | ÉRIC HOURI

[Le marin](#) Loïc FABRÈGUES. Publié le 11/04/2024 à 19h24

Newsletter Énergies marines

Chaque vendredi à 8h : les temps forts de l'actualité des énergies marines par **Loïc Fabrègues**, journaliste spécialiste Énergies marines au *marin*

Les objectifs de développement à dix ans des capacités de production des différentes filières énergétiques en France seront fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui sera adoptée par décret. Il n'y aura donc pas de loi. Le projet qui a circulé en début d'année, d'abord sans objectif pour les renouvelables mais seulement le nucléaire puis sans objectif du tout, a donc été abandonné. La crainte de ne pas dégager une majorité au Parlement a eu raison du texte. Selon l'*AFP*, qui cite le cabinet du ministre délégué en charge de l'Industrie et de l'Énergie, Roland Lescure, il faut y voir derrière une guerre de religion entre pro-renouvelables et pro-nucléaires .

Le débat sur le futur mix énergétique de la France ne sera donc pas parlementaire mais il aura lieu. D'ici la fin de la semaine, le gouvernement doit saisir la Commission nationale du débat

public (CNDP) afin qu'elle organise une concertation. À partir de mai et pour une durée de deux mois, rapporte l'*AFP*. La base de ce débat public sera [la stratégie française pour l'énergie et le climat \(Sfec\)](#) qui avait fait l'objet d'une longue concertation en 2023, menée par Agnès Pannier-Runacher alors ministre de la Transition énergétique.

Un texte dans l'objectif du pacte éolien en mer

Un point positif, souligne le Syndicat des énergies renouvelables (Ser). Le texte comprend des objectifs chiffrés pour les énergies renouvelables. Pour l'éolien en mer, il entérine celui du [pacte signé entre le gouvernement et la filière en 2022](#), soit 18 GW en service en 2035 pour atteindre 45 GW en 2050. Il reste beaucoup plus vague, en revanche, pour l'hydrolien.

Il manque dans ce texte les objectifs permettant de lancer les premiers appels d'offres sur l'hydrolien, [comme le président de la République s'y est engagé à Nantes le 28 novembre](#), rappelle le Ser. Le syndicat s'interroge aussi sur la nécessité de soumettre la stratégie à nouveau à un débat public au risque de perdre un temps précieux.

Le gouvernement attend, lui, d'avoir les résultats de la concertation à la fin de l'été afin de publier le décret de la PPE d'ici la fin de l'année.

UPPM revue de presse